

### Est-il interdit de klaxonner en voiture ?

Les règles **diffèrent** selon que la conduite du véhicule a lieu en **agglomération** ou **hors agglomération**.

**En ville**, vous pouvez utiliser le **klaxon** (avertisseur sonore) **uniquement en cas de danger immédiat**.

Par exemple, quand un autre usager de la route ne vous a pas vu et qu'il y a un risque immédiat de collision.

**L'usage abusif du klaxon** est sanctionné par une **amende** pouvant aller jusqu'à 150 € .

En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de 35 € .

**De jour et hors agglomération**, vous pouvez utiliser le **klaxon** (avertisseur sonore) **uniquement pour donner les avertissements nécessaires** aux **autres usagers de la route**.

Par exemple, pour signaler votre présence à l'approche d'un virage sans visibilité.

**L'usage abusif du klaxon** est sanctionné par une **amende** pouvant aller jusqu'à 150 € .

En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de 35 € .

De nuit, **l'avertissement des autres usagers** doit se faire par appel de phares.

Vous pouvez utiliser le **klaxon** (avertisseur sonore) **uniquement en cas d'absolue nécessité**.

**L'usage abusif du klaxon** est sanctionné par une **amende** pouvant aller jusqu'à 150 € .

En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de 35 € .

### Infractions routières

#### Règles de sécurité routière

Vitesse

Stupéfiants

Alcoolémie

#### Équipements obligatoires

Voiture

Moto, scooter, 3 roues à moteur...

Vélo

#### Stationnement

Stationnement gênant, dangereux, abusif

Stationnement non payé (forfait post-stationnement)

#### Sanctions concernant le conducteur

Amende en cas de délit de conduite sans permis

Amende en cas de délit de conduite sans assurance

Amende en cas de contravention au code de la route

Barème des points retirés par infraction

Récupération des points

Stage de récupération des points

Rétention du permis

Invalidation (solde à zéro)

Suspension administrative

Suspension judiciaire

Annulation judiciaire

#### Sanctions concernant le véhicule

Immobilisation du véhicule

Mise en fourrière du véhicule

Confiscation du véhicule

#### Questions – Réponses

- A-t-on le droit de faire des appels de phare ?
- Quels documents du véhicule sont obligatoires lors d'un contrôle routier ?
- Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ?

Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- Infractions routières
- Permis de conduire
- Contravention au code de la route : paiement de l'amende

#### Pour en savoir plus

- Site de la sécurité routière  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

#### Où s'informer ?

- Maison de justice et du droit

**Services en  
ligne**

- Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?  
Simulateur
- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...  
Téléservice

**Textes de  
référence**

- Code de la route : articles R416-1 à R416-3  
Emploi du klaxon et des appels de phare
- Code pénal : articles 131-12 à 131-18  
Montants des amendes
- Code de procédure pénale : article R48-1 à R49-8  
Amendes forfaitaires



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*